

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances.

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et États-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVII

MONTREAL, VENDREDI 20 DÉCEMBRE, 1895

No 16

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.
Chambre 401, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917.
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00
Canada et États-Unis, un an 1 50
France et Union Postale un an (15 francs) 3 00

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit
adresse au bureau même du journal.
Il n'est pas donné suite à un ordre de disconti-
nuer tant que les arriérés et l'année en cours ne
sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal, Canada

SEMAINE DU 6 DÉCEMBRE

2187 abonnés réguliers 2187

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

A NOS ABONNÉS

A partir du 1er mai, le prix de l'abonnement sera indistinctement de \$2 00 pour toutes les localités autres que Montréal, et

\$2.50 pour Montréal et ses annexes.

Ça et là.

La culture du lin L'article que nous avons publié dans notre dernier numéro spécial d'automne sur les avantages de la culture du lin dans la province, a éveillé l'attention de nos législateurs. Nous voyons que le comité de l'Agriculture de l'Assemblée Législative de Québec a adopté une résolution recommandant au gouvernement d'encourager la culture du lin.

A ce sujet, nous signalerons le fait que les industriels qui emploient le lin dans la province d'Ontario, se sont réunis, il y a quelques jours, à Stratford, Ont., pour discuter les questions qui intéressent leur industrie et ont jeté les bases d'une association.

Le droit sur les emballages des vins de Franco

Depuis les dernières informations que nous avons données sur la question du droit de 20 p.c. sur les emballages—caisses et barriques—des vins français, on a annoncé que le département de la Justice avait décidé que le gouvernement était obligé, par la loi, de percevoir ce droit. Mais en même temps, il a été déclaré que le gouvernement fédéral avait décidé de demander au parlement une modification de la loi lui permettant d'abolir ce droit. "Cet incident, dit à ce propos le *Monetary Times* de Toronto, rappelle le droit sur les boîtes de homards que le gouvernement des États-Unis avait imposé sur les homards canadiens qui, en vertu d'un traité, devaient être francs de droit. Mais il y aura une différence dans la façon de clore l'incident. Les États Unis ont persisté à percevoir le droit sur l'emballage, imposant par le fait une taxe sur une marchandise qu'une convention internationale avait affranchie de toute taxe; tandis que le Canada abolira la taxe dès que le parlement aura eu l'occasion de légiférer en ce sens."

Nous en acceptons l'augure.

Le Congrès des États-Unis

Le Congrès des États Unis, Chambre des Représentants et Sénat, a, une fois de plus, une majorité républicaine. Le parti républicain est ultra protectionniste et a combattu avec acharnement tous les dégrèvements proposés dans le projet de tarif de M. Wilson qui, après de nombreuses modifications, est devenu le tarif actuel des États Unis. Il est logique, par conséquent, de s'attendre à ce que le Congrès essaie de ramener à leur

ancien chiffre les droits abaissés sous le régime des démocrates. Mais il n'est pas probable que ces tentatives aillent bien loin, car le président a droit de veto sur toutes les délibérations du congrès, et il ne manquera pas d'exercer ce droit pour empêcher la réussite de toute manœuvre de ce genre. D'un autre côté, les républicains eux mêmes, comprenant bien leur position, paraissent décidés à n'essayer de réformer le tarif que lorsque la Maison Blanche sera occupée par un des leurs.

Il y a donc une certitude à peu près complète que les droits sur nos chevaux, notre foin, nos œufs, etc., ne seront pas haussés tant que M. Cleveland restera à la Maison Blanche.

La réforme municipale à Winnipeg

A propos du bill de l'Association Immobilière, dont M. Parizeau s'est fait le parrain, à l'Assemblée Législative, et qui demande la nomination de trois commissaires qui seraient responsables de l'administration de la ville, on lira avec intérêt ce que l'on se propose de faire à Winnipeg. Un comité de citoyens, après avoir délibéré pendant plusieurs mois, vient de faire un rapport où il fait les recommandations suivantes:

1o Le conseil municipal nommera un surintendant général, qui aura la surveillance de l'administration civique, sous la direction du conseil.

2o Le maire et le président du comité des finances et des travaux constitueront le comité exécutif du conseil; ce comité devant délibérer de temps à autre avec le surintendant, dont les recommandations devront être sanctionnées par lui.

3o Le surintendant sera tenu responsable de l'exécution de tous les règlements et se fera faire rapport par tous les chefs de départements.

4o Il décidera à sa discrétion de toutes les questions de détail; mais il fera rapport au comité exécutif sur toute requête, réclamation ou autre matière de quelque importance.